

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date de l'affichage : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 36 + 3 supplés + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 45

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU POSTE DE REFOULEMENT SIS RUE DU MOULIN A SAINT-FELIX, PARCELLE CADASTREE C 1019

Numéro de la Délibération : 250925-DC-103

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Haubergeur sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU POSTE DE REFOULEMENT SIS RUE DU MOULIN A SAINT-FELIX, PARCELLE CADASTREE C 1019

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-13 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise et notamment son article 1 portant dénomination de la Communauté de communes Thelloise, son article 3 portant transfert de la compétence assainissement ;
- La délibération du conseil communautaire n° 160720-DC-001 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté ;
- La délibération du conseil communautaire n° 160720-DC-003 en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté ;
- La délibération en date du 11 septembre 2025 du conseil municipal de Saint-Félix décidant de la cession de la parcelle cadastrée C 1019, terrain d'assiette du poste de refoulement sis rue du Moulin, à l'euro symbolique (1€), d'une superficie de 107 m² ;
- L'avis de la commission assainissement GEMAPI sollicité le 17 septembre 2025 ;
- L'avis de la commission des finances sollicité le 17 septembre 2025 ;

Considérant :

- L'accord intervenu entre la Commune de Saint-Félix et la Communauté de communes Thelloise sur la chose et sur le prix ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ACQUIERT** la parcelle C n°1019, propriété de la commune de Saint-Félix, d'une superficie de 107 m², sise rue du Moulin à Saint-Félix, terrain d'assiette du poste de refoulement au prix d'un euro symbolique (1€) ;
- **DECIDE** de passer l'acte en la forme administrative ;

- **AUTORISE** monsieur Jean-Jacques DUMORTIER, 1^{er} Vice-Président, à représenter la Communauté de communes Thelloise dans ledit document et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que plus généralement, tous autres documents établis en application des dispositions de l'article L. 1311-13 du CGCT ;
- **DIT** que l'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la Communauté de communes qui s'y engage expressément.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025

Le secrétaire de séance,


Bernard ONCLERCQ

Le Président



Pierre DESLIENS